

DEMEurons LE VRAI DU FAUX AUTOUR DU TRI DES DÉCHETS

De nombreuses idées reçues circulent malheureusement encore sur le recyclage et son organisation.

Le tri, ça ne sert à rien : tout est ensuite mélangé avec les ordures ménagères.

FAUX Alès Agglomération, comme toutes les collectivités, s'applique à ne rien mélanger pour une simple et bonne raison : les déchets triés ont de la valeur ! Tous les papiers, cartons, emballages ou verres collectés sont revendus à des filières de recyclage. Ces recettes viennent en complément de celles de la taxe d'ordures ménagères pour financer le service de collecte et de traitement de nos ordures. Par ailleurs, Alès Agglomération possède une flotte de camions de ramassage exclusivement dédiée au tri sélectif, sur des tournées elles aussi différentes de celles des ordures ménagères.

Je paye déjà des impôts, donc je n'ai pas besoin de trier mes déchets.

FAUX Chaque ménage paye effectivement la TEOM, la "Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères" (soit dans les charges locatives, soit dans la taxe foncière pour les propriétaires). Mais les 24 M€ de recettes liées ne couvrent que 83 % des dépenses de gestion et de traitement des déchets d'Alès Agglomération... Ces recettes ne servent pas à payer du personnel pour trier les poubelles à votre place. Moins la population trie, plus la TEOM augmentera puisque les coûts des taxes d'enfouissement des ordures ménagères augmentent de façon exponentielle...

On peut déposer les emballages en vrac et non lavés dans le bac de tri.

VRAI Les emballages ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres, car sur la chaîne, le tri optique ne peut pas faire la différence ni les séparer. Il suffit de les placer en vrac et simplement de bien les vider pour ne pas salir le reste de la collecte. Au cours du recyclage, différentes étapes vont écarter les petites salissures.

Le tri, c'est trop compliqué à faire.

FAUX Depuis le 1^{er} janvier 2023, avec l'extension des consignes de tri, le tri sélectif est devenu très simple : le verre dans les colonnes à verre ; les papiers et les cartonnettes dans les colonnes à papiers-cartonnettes ; les gros cartons dans les colonnes à cartons ; et tous les autres emballages dans les colonnes, conteneurs ou sacs jaunes (plastique, métal, briques alimentaires). En cas de doute, vous pouvez contacter les ambassadeurs du tri d'Alès Agglomération (0800 540 540 – ambassadeur.tri@alesagglo.fr), consulter les consignes, commune par commune, et la localisation des points d'apport volontaire sur www.ales.fr ou utiliser l'application mobile "Guide du tri" de CITEO.

Faire le tri en appartement, c'est contraignant.

VRAI On ne va pas se mentir, trier, c'est forcément plus contraignant que de tout jeter au même endroit... Mais trier, c'est aussi une question d'organisation. Il suffit d'installer à côté de sa poubelle ou dans un placard trois grands sacs de précollecte (disponibles gratuitement en mairie) pour séparer les papiers / cartonnettes, le verre et les emballages. Des colonnes et conteneurs sont présents aux pieds des immeubles, il suffit de descendre régulièrement et à tour de rôle ses différents sacs. De toute façon, selon le principe des vases communicants, tout ce que vous descendez au tri, vous l'auriez descendu plus souvent dans votre poubelle noire.

Je pratique le tri sélectif, car je trie le verre.

VRAI & FAUX Trier le verre est une bonne pratique, évidemment, mais elle ne peut à elle seule résumer le tri sélectif. C'est d'ailleurs un peu le problème actuel sur Alès Agglomération : 91 % des habitants déclarent trier leurs déchets, dont 78 % systématiquement ⁽¹⁾, mais dans les faits, le tonnage d'ordures ménagères a du mal à s'alléger (- 3,63 % entre 2023 et 2024)... Cela veut dire que certains, qui pensent sincèrement être de bons trieurs, ne le sont qu'à moitié. Aujourd'hui, trier le verre ne suffit plus !

1 – Enquête réalisée du 3 juin au 10 juillet 2024 par Nicaya Conseil